

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 908**23 octobre 2001****SOMMAIRE**

Axis Investments S.A., Luxembourg	43548	Etnotech S.A., Luxembourg	43571
Bombril-Cirio International S.A., Luxembourg . . .	43551	Etnotech S.A., Luxembourg	43571
C&A Luxembourg, S.e.c.s., Luxembourg	43553	Euro-2000 Project S.A., Strassen	43552
Capint S.A., Luxembourg	43552	Euro-Silikon, S.à r.l., Medernach	43564
Carter Investments S.A., Luxembourg	43555	Eurobahn A.G., Luxembourg	43569
Chemfab Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43553	Eurobahn A.G., Luxembourg	43569
City Pro Game, G.m.b.H., Luxembourg	43556	Eurobahn A.G., Luxembourg	43569
Club Monnet S.A., Luxembourg	43557	Europe 94 S.A., Luxembourg	43569
Codima, S.à r.l., Luxembourg	43557	Europe 94 S.A., Luxembourg	43569
Codima, S.à r.l., Luxembourg	43557	e-plus 3G Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43561
Coldeg S.A.H., Luxembourg	43558	Fasanenhof Immobilien A.G., Luxembourg	43566
Columbus Holding S.A., Luxembourg	43554	Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Luxembourg .	43571
Construction Royale S.A., Strassen	43560	Ferrilux S.A., Luxembourg	43574
Construction Royale S.A., Strassen	43561	Fideuram Gestions S.A., Luxembourg	43572
Crex Investments S.A., Luxembourg	43560	Fideuram Gestions S.A., Luxembourg	43572
CTLS Mécanique S.A., Luxembourg	43563	Fideuram Gestions S.A., Luxembourg	43573
CTLS Mécanique S.A., Luxembourg	43563	Financial Investments Holding S.A., Luxembourg	43562
CTLS Mécanique S.A., Luxembourg	43563	Findel Invest S.A. Holding, Strassen	43555
CTLS Mécanique S.A., Luxembourg	43563	Finiper Europe S.A., Luxembourg	43570
CTLS Mécanique S.A., Luxembourg	43564	Finiper Europe S.A., Luxembourg	43570
Dalifin S.A., Luxembourg	43561	First Telecom, S.à r.l., Luxembourg	43574
Dama S.A., Luxembourg	43562	Fitrugest Investment S.A., Luxembourg	43568
Delta Logic S.A., Grevenmacher	43547	Flaginvest S.A.H., Luxembourg	43575
Diacare S.A., Luxembourg	43547	Food Concept International S.A., Luxembourg . .	43576
Diacare S.A., Luxembourg	43547	For West S.A., Luxembourg	43577
Dipta S.A., Luxembourg	43562	Forum Luxembourg S.A., Luxembourg	43576
Effequatro S.A., Luxembourg	43563	Formus Communications - Luxembourg, S.à r.l.,	
Elite (Locations Internationales) Luxembourg S.A.,		Luxembourg	43577
Luxembourg	43550	Fosto Finance S.A.H., Luxembourg	43577
Entec S.A.	43547	G.E. Finance S.A.H., Luxembourg	43578
EPP Jeuneurs (Lux), S.à r.l., Luxembourg	43553	G.G.H. S.A., Bertrange	43557
EPP Puteaux (Lux), S.à r.l., Luxembourg	43565	G.M.B. Holding S.A., Luxembourg	43579
EPP Puteaux Holdings (Lux), S.à r.l., Luxem-		G.T. Europe, S.à r.l., Luxembourg	43580
bourg	43564	Gegoric S.A.H., Luxembourg	43578
Equinox Investment Company S.c.p.A., Luxem-		Gerlivita Participations S.A., Luxembourg	43578
bourg	43567	Glicinae S.A., Luxembourg	43579
Equinox Investment Company S.c.p.A., Luxem-		Goethestrasse Immobilien A.G., Luxembourg . . .	43580
bourg	43568	Gowan Convergent Services, S.à r.l., Luxem-	
Erisider International S.A., Luxembourg	43565	bourg	43571
Erisider International S.A., Luxembourg	43566	Groupement International de Patrimoine & de	

Gestion S.A., Luxembourg	43576	Intergin S.A.H., Luxembourg.....	43581
Groupement International de Patrimoine & de Gestion S.A., Luxembourg	43576	Intergin S.A.H., Luxembourg.....	43581
Gypsum 2001 S.A., Luxembourg.....	43580	International Partners and Associates S.A., Luxembourg	43584
Happy Millennium Holding S.A., Luxembourg....	43581	International Securities Advisory Company S.A.H., Luxembourg	43538
Hobalux S.A.....	43581	Investcorp S.A., Luxembourg	43584
Hôtel Vasco Da Gama, S.à r.l., Luxembourg	43573	Kidder Investments S.A., Luxembourg.....	43538
I.D. Group S.A., Luxembourg	43582	Maran International S.A., Luxembourg	43556
IBP, International and Regional Business Planning Cy, S.à r.l., Leudelange.....	43575	Maran International S.A., Luxembourg	43556
INTERCULTURES, Compagnie Internationale de Cultures S.A.H., Luxembourg.....	43558	Marcus Bertrams, S.à r.l., Howald.....	43579
Independent International Consulting Europe S.A., Luxembourg	43582	Nouvelle Brasserie Galo, S.à r.l., Luxembourg....	43543
Infoteq Europe S.A., Fentange.....	43582	Partimmobiliare S.A., Luxembourg	43539
Inter Desit S.A., Luxembourg	43582	Schweitzer + Partner Assekuranzkonzepte, S.à r.l., Wellenstein	43548
		Xonord S.A., Luxembourg	43544

INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 7.750.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 8CS, fol. 65, case 11, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 5 mars 2001, par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n° 138/2001, que:

* Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Riccardo Simcic, Président, demeurant à Bereldange.
- Monsieur Sandro Panizza, Administrateur, demeurant à Rome (I).
- Monsieur Claudio Sozzini, Administrateur, demeurant à Rome (I).

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2002.

* Est nommée Commissaire de surveillance:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 400, route d'Esch, Commissaire.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2002.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de surveillance concernant l'exécution de leurs mandats respectifs pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000.

Pour la société

J. Delvaux

(21980/208/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

KIDDER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.822.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2001

- La nomination de Monsieur Jean Baptiste U, administrateur de sociétés, demeurant Lotissement Terua, Villa Terua, Lot N° 1 98.701 Arue (Polynésie Française) en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société KIDDER INVESTMENTS S.A. est acceptée; son mandat sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2005.

Le 28 mars 2001.

Pour extrait

A. Heinz

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21990/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

PARTIMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le seize mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) la société dénommée VESMAFIN (B.V.I.) LTD, avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2001.

2) Monsieur Sergio Vandj, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, ici représenté par Monsieur Mirko La Rocca, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARTIMMOBILIARE S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 mars 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Emprunts obligataires

Art. 8. Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le mandat d'administrateur est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois, en l'an 2002.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à l'intégralité du capital social, comme suit:

1) la société VESMAFIN (B.V.I.) LTD, précitée	49.999
2) Monsieur Sergio Vandî, prénommé	1
Total:	50.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 295.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 3 ans:

A. Monsieur Sergio Vandî, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Président.

B. Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

C. Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2004.

4. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 1 an:

GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2004.

6. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

7. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2001, vol. 8CS, fol. 70, case 1. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

J. Delvaux.

(21837/208/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

NOUVELLE BRASSERIE GALO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 10, rue München Tesch.

STATUTS

L'an deux mille un, le cinq mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur José Dos Santos Ribeiro, vendeur, demeurant à Bettembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NOUVELLE BRASSERIE GALO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente mille francs.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- Gérante technique: Madame Ana Paula Coelho Dos Santos.
- Gérant administratif: Monsieur José Dos Santos Ribeiro, préqualifié.
- 2. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant dans le domaine lui concerné.
- 3. Le siège social de la société est fixé à L-2173 Luxembourg, 10, rue München Tesch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Dos Santos Ribeiro, G. d'Huart.

Pétange, le 9 mars 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2001, vol. 866, fol. 83, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(21836/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

XONORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., Société Anonyme, Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Séverine Cordonnier, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 mars 2001;
 - 2) LOUV LTD, Société de droit de Jersey, avec siège social à 35/37 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, ici représentée par Mademoiselle Séverine Cordonnier, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 mars 2001.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de XONORD S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 100 (cent) actions de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 950.000,- (neuf cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), le cas échéant par l'émission de mil neuf cents (1.900) actions de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'avril, à 16.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

a) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
b) LOUV LTD, préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Pour les besoins du fisc et de l'enregistrement le capital est évalué à LUF 2.016.995,- (deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de LUF 70.000,- (soixante-dix mille francs luxembourgeois).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower;

b) Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant à L-2680 Luxembourg, 34, rue de Vianden;

c) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à L-8030 Strassen, 136, route du Kiem;

d) Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant à L-2155 Luxembourg, 159, Mühlenweg.

4) Est nommée commissaire FIN-CONTROLE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Cordonnier, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2001, vol. 128S, fol. 84, case 9. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 mars 2001.

T. Metzler.

(21841/222/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

DELTA LOGIC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3A, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 54.357.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2000

Les actionnaires de la société DELTA LOGIC S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, le 11 septembre 2000, ont décidé, à l'unanimité, de transférer, avec effet immédiat, le siège de la société à l'adresse suivante:

3A, rue du Stade,

L-6725 Grevenmacher

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2001, vol. 550, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21900/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

DIACARE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.442.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21901/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

DIACARE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.442.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mardi 27 mars 2001

- les comptes au 30 juin 2000 sont approuvés à l'unanimité;

- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat se terminant au 30 juin 2000.

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Sont administrateurs

- M. Malcom K Becker, directeur généra et comptable, 9, cité Beaulieu, L-6195 Imbringen

- Rory C. Kerr «Master of Laws», c/o Dawson Street, Dublin 2

- SOLON DIRECTOR LIMITED OF TK HOUSE, Bayside Executive Park West Bay Street & Blake Road, Nassauz, Bahamas

Commissaire

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21902/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

ENTEC S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 44.540.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 15 mars 2001.

Les membres du conseil d'administration et le commissaire ont démissionné avec effet au 15 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENTEC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2001, vol. 551, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21907/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

AXIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 51.116.

L'an 2000, le 31 décembre, à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme AXIS INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich, inscrite au registre de commerce, section B 51116.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Fritsch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

A) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, comportant les points suivants:

Ordre du jour:

1) Démission de sa fonction d'administrateur de la société et décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à l'administrateur suivant:

Monsieur Karim Van Den Ende

2) Nomination à la fonction d'administrateur:

Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

3) Démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société KV ASSOCIATES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich, représentée par son gérant actuellement en fonction et décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales au commissaire aux comptes suivants:

4) Nomination de la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, représentée par son gérant actuellement en fonctions, à la fonction de commissaire aux comptes.

5) Transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich à l'adresse suivante: 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Résolutions

1) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à l'administrateur suivant:

Monsieur Karim Van Den Ende

2) Est nommé à la fonction d'administrateur:

Lex Thielen

3) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société KV ASSOCIATES s.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich, représentée par son gérant actuellement en fonctions et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4) Nomination à la fonction de commissaire aux comptes de la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, représentée par son gérant actuellement en fonctions.

5) Le siège social de la société est transféré de l'adresse actuelle à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich à l'adresse suivante: 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.10 heures.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21858/318/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

**SCHWEITZER + PARTNER ASSEKURANZKONZEPTE, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, am vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche Moutrier, mit dem Amtssitz zu Esch an der Alzette.

Ist erschienen:

ASSURION HOLDING A.G., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tag, auf dem Wege der Formalisierung,

hier vertreten durch die Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Daniel Schweitzer, Versicherungskaufmann, wohnhaft in L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich,

Herrn Holger Krautkremer, Versicherungskaufmann, wohnhaft in D-66706 Perl, Im Kemmer 35A.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung SCHWEITZER + PARTNER ASSEKURANZKONZEPTE, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wellenstein.

Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung von zielgruppenorientierten marketinggestützten Konzepten im Versicherungs- und Finanzdienstleistungsbereich.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-) und ist aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je fünftausend Franken (LUF 5.000,-).

Die Geschäftsanteile werden vom alleinigen Gesellschafter der ASSURION A.G., gezeichnet alle diese Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile zwischen ihnen frei übertragbar. Sie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der übrigen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III.- Verwaltung und Vertretung

Art. 9. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Sie werden vom alleinigen Gesellschafter beziehungsweise von den Gesellschaftern ernannt und abberufen, welche ebenfalls die Dauer und die Befugnisse der Mandate des oder der Geschäftsführer bestimmen.

Ein Geschäftsführer ist jeweils in Gemeinschaft mit einem weiteren Geschäftsführer zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt.

Die Abbestellung eines Geschäftsführers erfolgt durch einfache Mehrheit.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Titel IV.- Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz, nebst Gewinn- und Verlustrechnung, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt.

Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 14. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf, sondern sie wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Titel V.- Auflösung und Liquidation

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, vom alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 16. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2001.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf fünfunddreissigtausend Franken (LUF 35.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben sich die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Daniel Schweitzer, vorbenannt, ernannt.

Die Gesellschaft ist in allen Fällen rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2.- Die Anschrift des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft lautet: L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch an der Alzette, in der Amtsstube des Notars, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schweitzer, H. Krautkremer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2001, vol. 866, fol. 93, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch an der Alzette, den 27. März 2001.

B. Moutrier.

(21839/272/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

ELITE (LOCATIONS INTERNATIONALES) LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 22, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

ELITE S.A.

R. Richardson / C. Fohl

Administrateur / Administrateur

(21906/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

BOMBRIL-CIRIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 36.779.

In the year two thousand one, on the ninth of March.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BOMBRIL-CIRIO INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg,
incorporated by a deed of the undersigned notary on the 24th of April 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 4th of July 1991, number 261.

The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on the 25th of July 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 11th of November 1997, number 628.

The company was put into liquidation by a deed of the undersigned notary on the 13th of February 2001, registered in Mersch, on the 16th of February 2001, Volume 416, Folio 96, Case 11, not yet published.

The meeting was presided by Mr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg. The chairman appointed as secretary Mrs Nathalie Schoppach, licenciée en droit, residing in Arlon (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Luc Braun, diplômé en sciences économiques, residing in Schrassig.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of this extraordinary meeting is the following:

- 1.- To hear the report of the liquidator.
- 2.- Appointment of the auditor.
- 3.- Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 7,742,937 shares in circulation, 7,384,872 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the present meeting was convened by registered letters sent on the 23rd of February 2001.

After acknowledgment of the agenda, the shareholders have by unanimous vote approved the following resolutions:

1) Report of the liquidator:

The meeting hears the report of the liquidator, PRORA TRUST SERVICES S.A., having its registered office in CH-6900 Lugano, 23, Corso Elvezia, on the administration and the employment of the assets of the company.

2) Appointment of an auditor for the liquidation:

After deliberation, the meeting appoints as auditor in accordance with article 151 of the law of the 10th of August 1915 on commercial companies in order to report on the accomplishment of the mission of the liquidator: FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergencies between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOMBRIL-CIRIO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 4 juillet 1991, numéro 261.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 11 novembre 1997, numéro 628.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 février 2001, enregistré à Mersch, le 16 février 2001, Volume 416, Folio 96, Case 11, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Rapport du liquidateur.
- 2.- Nomination d'un commissaire-vérificateur.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 7.742.937 actions en circulation, 7.384.872 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées envoyées le 23 février 2001.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du liquidateur:

L'assemblée entend le rapport du liquidateur, savoir PRORA TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social à CH-6900 Lugano 23, Corso Elvezia, sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales.

2) Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation:

Après avoir délibéré, l'assemblée nomme FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, en qualité de commissaire-vérificateur, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 mars 2001, vol. 417, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2001.

E. Schroeder.

(21870/228/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CAPINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 78.470.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 février 2001

Conseil d'administration

Ayant constaté la démission de ses fonctions d'Administrateur présentée le 16 février 2001 avec effet immédiat par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, les deux administrateurs ont procédé à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de Monsieur Philippe Gisiger, Consultant Financier, demeurant à CH-1208 Genève (Suisse), rue Le-corbusier, 12.

Cette nomination ayant lieu sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- Monsieur Mario Fumagalli, Expert-Comptable, demeurant à I-20036 Meda (Italie), via L. Rho 89;
- Monsieur Phillippe Gisiger, Consultant Financier, demeurant à CH-1208 Genève (Suisse), 12, rue Lecorbusier.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21878/813/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EURO-2000 PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 66.147.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 36, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21918/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

C&A LUXEMBOURG, S.E.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 2, place Guillaume.
R. C. Luxembourg B 16.762.

Extrait du procès-verbal de la décision de la gérance du 19 mars 2001

Suivant décision de Monsieur Carolus Brenninkmeijer, en sa qualité d'associé commandité et de gérant de la Société en date du 19 mars 2001,

Madame Astrid Christ, domiciliée à F-57330 Kanfen, rue de Zoufftgen 70E, s'est vue conférer pouvoir de signature conjointement avec:

- Madame Anne Leclercq pour la période du 1^{er} novembre 2000 au 31 mars 2001,
- Monsieur Jean-Bernard de Viron à partir du 1^{er} avril 2001,

pour la gestion des affaires courantes des 4 magasins C&A suivants dont elle s'est vue confier la gérance technique à compter du 1^{er} novembre 2000:

- L-1648 Luxembourg, 2, place Guillaume II,
- L-8005 Bertrange, Shopping Center Belle Etoile,
- L-1611 Luxembourg, 15, avenue de la Gare,
- L-7525 Mersch, route du Colmarberg, Centre Commercial Topaze.

Pour extrait sincère et conforme,

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21877/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CHEMFAB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.802.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 29 septembre 2000 que Messieurs Mark V. Barter, Company Director, demeurant au 4, Olde Connecticut Path, Westborough, MA 01581, U.S.A., et Yves Edouard Marie Dispas, Company Director, demeurant au 2, allée des Mésanges, B-6200 Chatelineau, Belgique, ont été nommés gérants, en remplacement de Messieurs Moosa E. Moosa et John W. Verbicky, gérants démissionnaires et que décharge a été accordée aux gérants démissionnaires.

La durée des mandats des nouveaux gérants est illimitée. Ils pourront engager la société par leur signature individuelle.

Luxembourg, le 22 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21880/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EPP JEUNEURS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 78.961.

Extrait d'un acte de cession sous seing privé de parts sociales signé à Luxembourg

En vertu d'un acte sous seing privé le 1^{er} février 20001, la société EPP INVESTORS HOLDINGS (LUX), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a vendu à la société EPP INVESTORS L.L.C., avec siège social à Delaware, USA, l'intégralité des parts sociales de la société EPP JEUNEURS (LUX), S.à r.l., soit 500 (cinq cents) parts sociales.

Pour extrait conforme

EPP JEUNEURS (LUX), S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21908/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

COLUMBUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 75.366.

L'an deux mille, le 31 décembre, à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme COLUMBUS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich, inscrite au registre de commerce, section B 75.366.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Fritsch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

A) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour comportant les points suivants:

Ordre du jour:

1) Démission de leur fonction d'administrateur de la société et décharge de leur mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales aux administrateurs suivants:

- Monsieur Karim Van Den Ende
- Madame Monica Menzel
- la société ALLAN CORPORATION

2) Nomination à la fonction d'administrateur:

- M. Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,
- M. Philippe Stroesser, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,
- la société SARAH S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

3) Démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société KV ASSOCIATES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich, représentée par son gérant actuellement en fonctions et décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4) Nomination de la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, représentée par son gérant actuellement en fonctions, à la fonction de commissaire aux comptes.

5) Transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich à l'adresse suivante: 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Résolutions

1) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de leur fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de leur mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales aux personnes suivantes:

- Monsieur Karim Van Den Ende
- Madame Monica Menzel
- la société ALLAN CORPORATION, société établie et ayant son siège social à Alofi, Niue, Niue Islands.

2) Sont nommés à la fonction d'administrateur:

- Lex Thielen
- Philippe Stroesser
- SARAH S.A.

3) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société KV ASSOCIATES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich, représentée par son gérant actuellement en fonctions et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4) Nomination à la fonction de commissaire aux comptes de la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, représentée par son gérant actuellement en fonctions,

5) Le siège social de la société est transféré de l'adresse actuelle à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich à l'adresse suivante: 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.40 heures.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21886/318/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CARTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 51.120.

L'an 2000, le 31 décembre, à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme CARTER INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich, inscrite au registre de commerce, section B 51120.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Fritsch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

A) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre de jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, comportant les points suivants:

Ordre du jour

1) Démission de sa fonction d'administrateur de la société et décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à l'administrateur suivant:

Monsieur Karim Van Den Ende.

2) Nomination à la fonction d'administrateur:

Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

3) Démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société KV ASSOCIATES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich, représentée par son gérant actuellement en fonctions et décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4) Nomination de la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, représentée par son gérant actuellement en fonctions, à la fonction de commissaire aux comptes.

5) Transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich à l'adresse suivante: 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Résolutions

1) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur de la société et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à l'administrateur suivant:

Monsieur Karim Van Den Ende

2) Est nommé à la fonction d'administrateur:

Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

3) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société KV ASSOCIATES S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich, représentée par son gérant actuellement en fonctions et de donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

4) Nomination à la fonction de commissaire aux comptes de la société LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l., société établie et ayant son siège à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, représentée par son gérant actuellement en fonctions,

5) Le siège social de la société est transféré de l'adresse actuelle à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diederich à l'adresse suivante: 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.25 heures.

Luxembourg, le 31 décembre 2000.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 22 case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21879/318/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.706.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 36, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21933/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CITY PRO GAME, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le cinq mars.

Par-devant M^e Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société RANKO MANAGEMENT LTD, avec siège à Wickham's Cay Road Town Tortola (BVI), ici représentée par Monsieur Edouard Vos, demeurant à Monaco, en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

laquelle comparante, agissant comme unique associée (suite à une cession de parts annexée au présent acte) de la S.à r.l. CITY PRO GAME, G.m.b.H., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié daté du 12 janvier 1998 publié au Mémorial C page 13754/13755, que suite à la réunion de toutes les parts sociales en une main, la comparante a formellement conclu à la dissolution de la société avec effet au 31 décembre 2000 et déclare assumer personnellement tous éléments actifs et passifs de la société dissoute.

Nous, Notaire, avons donné acte de la dissolution de la CITY PRO GAME, G.m.b.H.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: E. Vos, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2001, vol. 866, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 9 mars 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(21881/207/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

MARAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.557.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Administrateurs

- M. J.-M. Denis, 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
- M. J.P. Lebrun, 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
- M. H. Moonen, 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
- M. P. Namèche, 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
- M. M. Van Keymeulen, 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Le Commissaire aux comptes

M. R. Duwez, 2A, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour MARAN INTERNATIONAL S.A.

(21999/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

MARAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.557.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2000 au siège de la société

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 mars 1999 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 mars 1999.

Nomination de BEFAC FIDUCIAIRE (R. C. B 45.066) au Commissariat aux comptes pour l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22000/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CODIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 35, rue de Bourgogne.

R. C. Luxembourg B 63.227.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

M. Di Pietro

Gérant

(21883/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CODIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 35, rue de Bourgogne.

R. C. Luxembourg B 63.227.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. , fol. , case , a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

M. Di Pietro

Gérant

(21884/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CLUB MONNET, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 61.675.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 février 2001

1. Le conseil d'administration est remplacé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2001, par:

- Monsieur Christian Arend, administrateur de société, demeurant à 6, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg;

- M^e Guy Arendt, avocat, demeurant à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- M^e Lex Thielen, avocat, demeurant à 10, rue Willy Goergen, L-1371 Luxembourg.

2. M^e Guy Arendt est nommé président du conseil d'administration.

3. L'assemblée des actionnaires autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Christian Arend à la fonction d'administrateur-délégué de la Société, conformément à l'article 11 des statuts de la société.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 février 2001

Monsieur Christian Arend, est nommé administrateur-délégué de la Société, conformément à l'article 11 des statuts de la Société et à la résolution 3. de l'assemblée générale des actionnaires du 12 février 2001.

Luxembourg, le 26 mars 2001.

Pour extrait conforme

C. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21882/501/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, route d'Arlon «La Belle Etoile».

R. C. Luxembourg B 55.446.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 23 février 2001**Création d'une succursale*

Le Conseil d'Administration a décidé la création d'une succursale à L-7526 Mersch, Topaze Shopping Center - Mierscherbiérg.

Luxembourg, le 23 février 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 550, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21948/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

COLDEG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.685.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 23, case 6 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21885/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

INTERCULTURES, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 6.225.

L'an deux mille un, le treize mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES S.A., en abrégé INTERCULTURES, avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume,

constituée dans la forme d'une société anonyme par-devant le notaire Charles-Joseph Michels, notaire, alors de résidence à Luxembourg, et Maître Georges Bourg, notaire, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 1961, publié au Mémorial C numéro 6 du 24 janvier 1962.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La société a un capital social actuel de EUR 21.840.000,- (vingt et un millions huit cent quarante mille euros), représenté par 1.092.000 (un million quatre-vingt-douze mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Fabri, Président de la société, demeurant à Bruxelles.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel-Louis Deleau, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, avenue Guillaume.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Thierry Mergaux, employé privé, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 32.760.000,- (trente-deux millions sept cent soixante mille euros) représenté par 1.638.000 (un million six cent trente-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale, avec pouvoir de réalisation, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 mars 2006, à conférer au conseil d'administration, d'émettre plus spécialement à coté des 1.092.000 (un million quatre-vingt-douze mille) actions déjà émises et souscrites, 546.000 (cinq cent quarante-six mille) actions sans désignation de valeur nominale,

au prix de EUR 20,- (vingt euros) par action, augmenté d'une prime d'émission de EUR 46,- (quarante-six euros) par action, soit un prix d'émission total de EUR 66,- (soixante-six euros) par action, à libérer en espèces, les nouvelles actions donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

3) Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à la loi, par des annonces insérées dans:

1) le Mémorial C numéro 145 du 24 février 2001 et numéro 168 du 5 mars 2001,

2) le Luxemburger Wort du 24 février 2001 et 5 mars 2001.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre recommandée.

III. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les 1.092.000 actions en circulation, 618.209 (six cent dix-huit mille deux cent neuf) actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

V. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points apportés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a pris connaissance du rapport du conseil d'administration établi en application de l'article 32 de la loi sur les sociétés lequel reste annexé au présent acte et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 32.760.000,- (trente-deux millions sept cent soixante mille euros), représenté par 1.638.000 (un million six cent trente-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale,

et de conférer au conseil d'administration pouvoir de réalisation, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 mars 2006,

d'émettre, plus spécialement, à côté des 1.092.000 (un million quatre-vingt-douze mille) actions déjà émises et souscrites, 546.000 (cinq cent quarante-six mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale,

au prix de EUR 20,- (vingt euros) par action, augmenté d'une prime d'émission de EUR 46,- (quarante-six euros) par action, soit un prix d'émission total de EUR 66,- (soixante-six euros) par action, à libérer en espèces, les nouvelles actions donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital, et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 32.760.000,- (trente-deux millions sept cent soixante mille euros) représenté par 1.638.000 (un million six cent trente-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 21.840.000,- (vingt et un millions huit cent quarante mille euros), représenté par 1.092.000 (un million quatre-vingt-douze mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de 5 ans prenant fin le 13 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, et plus spécialement d'émettre à côté des 1.092.000 (un million quatre-vingt-douze mille) actions déjà émises et souscrites,

546.000 (cinq cent quarante-six mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale,

au prix de EUR 20,- (vingt euros) par action, augmenté d'une prime d'émission de EUR 46,- (quarante-six euros) par action, soit un prix d'émission total de EUR 66,- (soixante-six euros) par action,

à libérer en espèces, les nouvelles actions donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscription et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou ces augmentations de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture en langue française donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Hubert, D. L. Deleau, T. Mergaux, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 128S, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2001.

J. Delvaux.

(21887/208/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CREX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.009.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2001, vol. 550, fol. 95, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur François Steil, conseiller d'entreprise, L-6165 Ernster
- Monsieur Michel Waringo, conseiller d'entreprise, L-7222 Walferdange
- Monsieur Geert H.T. Van Der Molen, tax lawyer, demeurant à CH-1272 Genolier

Est nommé réviseur indépendant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, L-1359 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21890/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CONSTRUCTION ROYALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8002 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.411.

L'an deux mille un, le vingt mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CONSTRUCTION ROYALE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg le 28 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 312 du 27 juin 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lauryane Decuber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Strassen.

2. Modification subséquente de l'article 2, paragraphe 1 des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret à L-8002 Strassen, 134, route d'Arlon.

Deuxième résolution

A la suite de cette modification, l'article 2, paragraphe 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} paragraphe.** Le siège de la social est établi à Strassen.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Jacquet, M. Hoffmann, L. Decuber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 22 mars 2001, vol. 464, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 mars 2001.

A. Lentz.

(21888/221/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CONSTRUCTION ROYALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8002 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.411.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mars 2001.

A. Lentz.

(21889/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

DALIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.432.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 12 février 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 12 février 2001, M. Jean-Pierre Verlaine, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour DALIFIN S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21897/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

e-plus 3G LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 75.636.

Extrait relatif aux transferts des parts sociales dans le capital

A la constitution de la Société en date du 19 avril 2000, la société HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l. (anciennement AUDITORIUM INVESTMENTS 4, S.à r.l.), établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a souscrit 500 parts sociales de la Société. A l'occasion d'une augmentation de capital en date du 28 juillet 2000, la société KPN MOBILE N.V., établie et ayant son siège social à 52, Wilhelmina van Pruisenweg, NL-2595 AN La Haye, a souscrit 500 parts sociales nouvelles de la Société.

Il résulte d'un contrat de vente en date du 25 août 2000 ainsi que de l'acceptation sous forme authentique du 28 août 2000 de la part de la Société, que les 500 parts sociales détenues par la société HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l. ont été cédées à la société KPN MOBILE N.V. avec effet au 28 août 2000.

Il résulte d'un contrat de vente en date du 29 août 2000 ainsi que de l'acceptation sous seing privé de la part de la Société dans ce même contrat que la société KPN MOBILE N.V. a cédé ses 1.000 parts sociales à la société e-plus MOBILFUNK, G.m.b.H. & CO KG (anciennement e-plus MOBILFUNK, G.m.b.H.), établie et ayant son siège social à E-Plus Platz 1, D-40468 Düsseldorf.

Il résulte de ce qui précède que la société e-plus MOBILFUNK, G.m.b.H. & CO KG est l'unique associé, titulaire de 1.000 parts sociales, de la Société, depuis le 29 août 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21904/253/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

DAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.010.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2001, vol. 550, fol. 95, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur François Steil, conseiller d'entreprise, L-6165 Ernster;
- Monsieur Michel Waringo, conseiller d'entreprise, L-7222 Walferdange;
- Monsieur Geert H.T. Van der Molen, tax lawyer, demeurant à CH-1272 Genolier.

Est nommé réviseur indépendant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, L-1359 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21898/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

DIPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.012.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2001, vol. 550, fol. 95, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur François Steil, conseiller d'entreprise, L-6165 Ernster
- Monsieur Michel Waringo, conseiller d'entreprise, L-7222 Walferdange
- Monsieur Geert H.T. Van der Molen, tax lawyer, demeurant à CH-1272 Genolier

Est nommée réviseur indépendant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, L-1359 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21903/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FINANCIAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 59.161.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2001 les changements suivants sont faits au registre de commerce:

Les démissions de Monsieur James Grassick et de Monsieur Simont Elmont sont acceptées et ils sont remplacés au Conseil d'Administration par

- Monsieur Roberto Rodriguez Bernal, consultant, demeurant à Panama City, P.O. Box 55-1385 Paitilla.
- Monsieur Alex R. Munoz de la Rosa, consultant, demeurant à Residencial El Recal, Vista Alegre, Arriajan, République de Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21934/637/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EFFEQUATRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.608.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 6 mars 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 6 mars 2001, M. Jean-Pierre Verlaine, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour EFFEQUATTRO S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21905/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CTLS MECANIQUE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21892/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CTLS MECANIQUE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21893/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CTLS MECANIQUE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21894/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CTLS MECANIQUE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21895/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

CTLS MECANIQUE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 55.904.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 27 mars 2001 à 11.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21896/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EPP PUTEAUX HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 80.536.

Extrait de deux actes de cession sous seing privé de parts sociales signé à Luxembourg

En vertu d'un acte sous seing privé le 20 mars 2001, la société EPP PUTEAUX L.L.C. avec siège social à Delaware, USA, a vendu à la société EPP PARTNERS 2001 L.L.C., avec siège social à Delaware, USA, 499 parts sociales de la société EPP PUTEAUX HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 20 mars 2001, la société FRS CONSEILS, S.à r.l., avec siège social à Paris, France, a vendu à la société EPP PARTNERS 2001 L.L.C., avec siège social à Delaware, USA, 1 part sociale de la société EPP PUTEAUX HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Pour extrait conforme

EPP PUTEAUX HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Signatures

Nous confirmons par la présente que la société EPP PUTEAUX HOLDINGS (LUX), S.à r.l. ne détient pas d'immeubles dans son patrimoine.

EPP PUTEAUX HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21909/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EURO-SILIKON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn.

AUSZUG

Aus einer Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch vom 28. Februar 2001, registriert in Diekirch am 1. März 2001, band 605, Seite 40, Feld 1,

geht hervor dass, nach Abtretung von Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO-SILIKON, S.à r.l., mit Sitz in L-7621 Larochette, 22A, rue du Moulin,

gegründet zufolge Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit Amtswohnsitz in Diekirch vom 12. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 706 vom 29. September 2000,

Herr Norbert Thiel, Silikonverfuger, wohnhaft in L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn alleiniger Inhaber der hundert (100) Gesellschaftsanteile und somit des gesamten Gesellschaftskapitals ist und die Gesellschaft als Einmann-Gesellschaft weiterführt.

Desweiteren geht aus obengenannter Urkunde hervor dass:

1. Herr Claude Meyers, Anstreicher-Meister, wohnhaft in Larochette vom Amt des Geschäftsführers zurückgetreten ist; ihm wurde Entlast für sein Mandat erteilt.

2. Der vorgenannte Herr Norbert Thiel wurde zum neuen Geschäftsführer ernannt;

3. Der Sitz der Gesellschaft wurde nach L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn verlegt.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 28. März 2001.

F. Unsen.

(21925/234/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EPP PUTEAUX (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 80.535.

Extrait d'un acte de cession sous seing privé de parts sociales signé à Luxembourg

En vertu d'un acte sous seing privé le 20 mars 2001, la société EPP PUTEAUX HOLDINGS (LUX), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a vendu à la société EPP PUTEAUX L.L.C., avec siège social à Delaware, USA, l'intégralité des parts sociales de la société EPP PUTEAUX (LUX), S.à r.l., soit 500 (cinq cents) parts sociales.

Pour extrait conforme
EPP PUTEAUX (LUX), S.à r.l.

Signatures

Nous confirmons par la présente que la société EPP PUTEAUX (LUX), S.à r.l. ne détient pas d'immeubles dans son patrimoine.

EPP PUTEAUX (LUX), S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21910/536/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

**ERISIDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ERISIDER INTERNATIONAL S.A.H.).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 28.132.

L'an deux mille un, le neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERISIDER INTERNATIONAL S.A.H., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 213 du 6 août 1988.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 mars 2000 numéro 225.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eddy Donadello, comptable, demeurant à Moustier-sur-Sambre (B).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra Musin, secrétaire, demeurant à Farciennes (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Georges Burniaux, comptable, demeurant à Vodelée (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social.

2.- Modification de l'article 1 et 2 et 15 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société et de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} (alinéa 1^{er}) des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ERISIDER INTERNATIONAL S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Donadello, S. Musin, G. Burniaux, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 mars 2001, vol. 417, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2001.

E. Schroeder.

(21913/228/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

ERISIDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 28.132.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2001.

Pour E. Schroeder

Signature

(21914/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FASANENHOF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 21.354.

—

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2001:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président
- Monsieur Peter Batchelor, chartered accountant, Franham, Surrey GU9 09
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg
- Monsieur Dewi Brychan John Price, chartered secretary, Lindfield, (West Sussex)

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21927/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

L'an deux mille un, le deux mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

elle même représentée ici par deux de ses administrateurs actuellement en fonction, Messieurs Pierfrancesco Saviotti et Salvatore Mancuso, pouvant valablement engager la société par leur signature conjointe, conformément aux statuts de la société,

agissant en sa qualité de gérant unique de la société anonyme en commandite par actions dénommée EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

Laquelle société comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 35.496 (trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize Euro), divisés par actions comprenant:

i) 2.248 actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune (actions «A»)

ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune allouée au gérant (action «B»).

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 310.000 (trois cent dix mille), divisé en 139.500 (cent trente-neuf mille cinq cents) actions A ayant une valeur au pair de deux euros (2,- EUR) chacune, et 15.500 (quinze mille cinq cents) actions B ayant une valeur au pair de deux euros (2,- EUR) chacune, et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le gérant est autorisé à émettre d'autres actions A et B avec ou sans pair de manière à amener le capital total de la Société au niveau du capital total par action autorisé intégralement ou partiellement et ce à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour ces actions selon une période déterminée par l'article 32(5) du code des sociétés commerciales.

La période ou durée de validité de cette autorité peut être étendue par résolution des actionnaires réunis en Assemblée Générale régulièrement et selon la procédure d'amendement de ces articles.

Le gérant est régulièrement autorisé à déterminer les conditions de souscription aux actions A ou B.

Pendant la période de temps définie ci-dessus, le gérant est autorisé à émettre des actions A et B sans que les actionnaires aient un droit préférentiel de souscription.

Lorsque le gérant réalise une augmentation complète ou partielle de capital conformément aux indications ci-dessus, il sera tenu de prendre les mesures d'amendement de cet article de manière à enregistrer les changements et le gérant est autorisé à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels amendements en accord avec la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Sauf mention contraire explicite ou implicite, les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» utilisés dans les articles présents représentent les actions A et les actions B ainsi que les actionnaires détenteurs respectifs de ces actions.

Dans les limites et selon les termes exprimés par la loi, la Société peut acheter ses propres actions.

3.- Que par décision du 2 mars 2001, une copie de cette décision, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 836,- (huit cent trente-six euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel EUR 35.496,- (trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize euros) à EUR 36.332 (trente-six mille trois cent trente-deux euros),

par la création et l'émission de 418 (quatre cent dix-huit) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune (actions «A»),

toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 (deux mille cent quarante-huit virgule cinq trois sept six euros) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 898.088,72 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-huit virgule soixante-huit euros),

et, après avoir supprimé, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires de la société,

a acceptée la souscription de ces nouvelles actions par neuf souscripteurs, plus amplement désignés sur la prédite décision du 2 mars 2001,

lesquels ont souscrits, dans les proportions telles qu'indiquées sur les neuf bulletins de souscription annexés audit procès-verbal, à la totalité des 418 (quatre cent dix-huit) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune (actions «A»), toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 (deux mille cent quarante-huit virgule cinq trois sept six euros) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 898.088,72 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-huit virgule soixante-douze euros),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 898.924,72 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-quatre virgule soixante-douze euros). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 898.924,72 (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-quatre virgule soixante-douze euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 36.332,- (trente-six mille trois cent trente-deux euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 36.332,- (trente-six mille trois cent trente-deux euros), divisés par actions comprenant:

- i) 2.666 actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune (actions «A»)
- ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune allouée au gérant (action «B»).

English version:

«The company has a subscribed and issued capital of EUR 36,332 (thirty-six thousand three hundred and thirty-two Euro), divided into shares comprising:

- i) 2,666 (two thousand six hundred and sixty-six) redeemable shares having a par value of 2.- EUR (two Euro) each («A» shares)
- ii) 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares having a par value of 2.- EUR (two Euro) each allocated to the unlimited shareholder («B» shares).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 436.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Saviotti, S. Mancuso, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2001, vol. 128S, fol. 67, case 12. – Reçu 362.625 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2001.

J. Delvaux.

(21911/208/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 133/2001 en date du 2 mars 2001, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21912/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FITRUGEST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 66.528.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 8 mars 2001*

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée, et ce avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2001, vol. 551, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21938/713/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EUROPE 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.994.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour EUROPE 94 S.A.

J.-J. Axelroux / IBS & PARTNERS S.A. / GOUDSMIT & TANG, S.à r.l.

Le Conseil d'administration

FIDUCIAIRE BEFAC

Le Commissaire aux Comptes

(21923/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EUROPE 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.994.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2001 au siège social

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Il a été décidé de reporter les pertes de l'exercice.

Le mandat de Commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE BEFAC a été renouvelé pour l'exercice 2000.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21924/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EUROBAHN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 5.890.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

(21919/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EUROBAHN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 5.890.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

(21920/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

EUROBAHN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 5.890.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 19 février 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1998 et 1999.

Les mandats de

TASWELL INVESTMENTS LTD.

CARDALE OVERSEAS INC.

KELWOOD INVESTMENTS LTD.

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1^{er} janvier 2000, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital social est de EUR 30.986,70 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 19 février 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21921/800/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FINIPER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.803.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINIPER EUROPE S.A.

Signature

Administrateur

(21935/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FINIPER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.803.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg,
extraordinairement, le 15 mars 2001 à 11.00 heures*

Résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en ITL en EUR avec effet au 1^{er} octobre 2000.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de réserve, dans le cadre défini par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, pour le porter de son montant actuel de EUR 3.081.698,32 à EUR 3.084.939,-.

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé, dans le cadre défini par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, pour le porter de son montant actuel de EUR 20.658.275,96 à EUR 21.000.000,-.

L'assemblée décide d'adapter les cinq premiers paragraphes de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-neuf euros (EUR 3.084.939,-) représenté par cinq mille neuf cent soixante-sept (5.967) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt et un millions d'euros (EUR 21.000.000,-) par la création ou l'émission d'actions nouvelles sans mention de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

J.-M. Bondioli

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21936/046/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

43571

ETNOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (EUR 6.756,67)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Signature.

(21915/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

ETNOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.357.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 mars 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21916/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FERDINANDSTRASSE IMMOBILIEN A. G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 21.842.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2001:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président
- Monsieur Peter Batchelor, chartered accountant, Franham, Surrey GU9 09
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg
- Monsieur Dewi Brychan John Price, chartered secretary, Lindfield, (West Sussex)

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21928/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

GOWAN CONVERGENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 60, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 74.208.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

(21954/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FIDEURAM GESTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 71.883.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 128S, fol. 77, case 5, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 13 mars 2001, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n° 149/2001, que:

* restent à leurs fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Mario Prati, Président de BANCA FIDEURAM S.p.A., résidant à Milan, 16, Corso di Porta Romana;
- Monsieur Riccardo Simcic, Directeur Général de FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., résidant à Luxembourg, 17A, rue des Bains;
- Monsieur Gianluigi Zuffi, Directeur Général FIDEURAM Capital, résidant à Milan, 10, Via San Paolo;
- Monsieur Alex Schmitt, avocat, résidant à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2003.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000.

Pour la société

J. Delvaux

(21930/208/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FIDEURAM GESTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 71.883.

L'an deux mille un, le treize mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée FIDEURAM GESTIONS, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.883, ayant son siège social à Luxembourg, 7, place du Théâtre.

Ladite société constituée par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 953 du 13 décembre 1999.

L'assemblée est présidée, de l'accord de tous les actionnaires présents et représentés, par Monsieur Bruno Alfieri, directeur général adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Lucia Artigliere, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Edoardo Picco, directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les dix mille (10.000) actions d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de un million d'euros (EUR 1.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mars à 15.00 heures à Luxembourg à l'endroit désigné par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mars à 15.00 heures à Luxembourg à l'endroit désigné par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la prochaine assemblée générale annuelle se réunira de plein droit à Luxembourg, le dernier mardi du mois de mars 2002 à quinze heures (15.00), au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Alfieri, L. Artigliere, E. Picco, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 8CS, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

J. Delvaux.

(21931/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FIDEURAM GESTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 71.883.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mars 2001, acté sous le n° 151/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

(21932/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

HOTEL VASCO DA GAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 64.657.

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire ce jour, le 23 mars 2001, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

A été révoqué de sa charge de gérant technique, avec effet immédiat, Monsieur Joaquim Feliciano Saiao Marquez Galvao, demeurant à Luxembourg, 8, rue Jean l'Aveugle.

Deuxième résolution

A été nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Rui Manuel Fernandes é Silva, commerçant, demeurant à Fennange, 30, route d'Esch.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 23 mars 2001.

Les associés

PRIMAVERA-PAIN, S.à r.l.

représentée par R. M. Fernandes é Silva

R. M. Fernandes é Silva

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21961/510/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FIRST TELECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.691.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2001

Suite à la démission de Monsieur Marcus Benjamin Citron en date du 13 juin 2000, de sa fonction de gérant, l'assemblée a décidé:

- d'accepter sa démission et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.
- De nommer Monsieur Mc Kenzie Ausdair, demeurant 5 Ealspark Road, Bielside, Aberdeen, en tant que nouveau gérant de la société.

La société est désormais gérée par Monsieur Mc Kenzie Ausdair, demeurant 5, Ealspark Road, Bielside, Aberdeen. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2001.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21937/501/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FERRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 32.096.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le treize mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERRILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 15 février 1990, numéro 54.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 29 décembre 2000, vol. 416, fol. 44, case 9, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Muriel Debiegne, employée privée, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Denis Martin, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Virginie Marchegiani, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:

- 1.- Rapport du commissaire vérificateur.
- 2.- Approbation des comptes de liquidation.
- 3.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

5.- Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 9 mars 2001, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove Kalergi et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de Maître Pierre Delandmeter, avocat, 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

L'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Maître Pierre Delandmeter de sa gestion de liquidation de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société FERRILUX S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Debienne, D. Martin, V. Marchegiani, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 mars 2001, vol. 417, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2001.

E. Schroeder.

(21929/228/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FLAGINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 33.196.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2001 les changements suivants sont faits au registre de commerce:

Les démissions de Monsieur James Grassick et de Monsieur Simont Elmont sont acceptées et ils sont remplacés au Conseil d'Administration par

- Monsieur Roberto Rodriguez Bernal, consultant, demeurant à Panama City, P.O. Box 55-1385 Paitilla.

- Monsieur Alex R. Munoz de la Rosa, consultant, demeurant à Residencial El Tecal, Vista Alegre, Arriajan, République de Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21939/637/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

IBP, INTERNATIONAL AND REGIONAL BUSINESS PLANNING CY, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Leudelange.

R. C. Luxembourg B 19.752.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 février 2001, que:

1. L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de LUF en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 2.000.000,- soit établi à EUR 49.578,70. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. L'assemblée générale décide d'adapter l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la conversion du capital en euros ci-dessus intervenue et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit mille euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70), représenté par deux mille (2.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 2/1000 du capital social. Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées ordinaires et extraordinaires. ces parts sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Robert Cloos, directeur, demeurant à Leudelange, vingt parts sociales	20
2. Madame Denise Zorn, gérante de société, demeurant à Leudelange, dix parts sociales	10
3. La société anonyme SIDARTA FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, mille neuf cent soixante-dix parts sociales	1.970
Total: deux mille parts sociales	2.000

Toutes ces parts sont souscrites et entièrement libérées en espèces.

Pour extrait sincère et conforme

I.B.P., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21972/549/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FOOD CONCEPT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 63.348.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 30 janvier 2001

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 23, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg, au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

FOOD CONCEPT INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2001, vol. 551, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21940/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FORAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.253.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Antonius Hermanus Maria Donders, juriste, demeurant à Vermeerlaan 26, 3723 EN Bilthoven (Pays-Bas), Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Robert Bresser, administrateur de sociétés, demeurant à Alkmaar (Pays-Bas)

- FORAM MANAGEMENT B.V., ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21941/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

GROUPEMENT INTERNATIONAL DE PATRIMOINE & DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.689.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour G.I.P. & G S.A.

(21949/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

GROUPEMENT INTERNATIONAL DE PATRIMOINE & DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.689.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2001 au siège de la société

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Le mandat de Commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE BEFAC a été renouvelé pour l'exercice 2000.

Il a été décidé de reporter les pertes de l'exercice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21950/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FORMUS COMMUNICATIONS - LUXEMBOURG, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 74.802.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2001

Suite aux démissions de:

- Monsieur John Dean Earley en date du 15 novembre 2000,
- Monsieur Vernon Frederick Kenley en date du 1^{er} janvier 2001.
- Monsieur John Frederick Knoeckel en date du 22 mars 2001.

L'assemblée décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

La société est désormais gérée par Monsieur Nils Thomas Jarne, Vice-Président BUSINESS DEVELOPMENT, demeurant à Stockholm, 3, Augstöstgatam, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2001.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21942/501/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FOR WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.012.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 21 mars 2001 que:

Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Wormeldange-Haut, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rémy Meneguz, démissionnaire ainsi que M. Carlo Iantaffi, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Noël, démissionnaire.

Ils termineront les mandats des Administrateurs qu'ils remplacent.

L'Assemblée Générale eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Rémy Meneguz, appelle M. Giovanni Vittore, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOR WEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(21943/058/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

FOSTO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.613.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 21 mars 2001 que:

Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Wormeldange-Haut, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rémy Meneguz, démissionnaire ainsi que M. Carlo Iantaffi, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Noël, démissionnaire.

Ils termineront les mandats des Administrateurs qu'ils remplacent.

L'Assemblée Générale eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Rémy Meneguz, appelle M. Giovanni Vittore, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOSTO FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21944/058/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

G.E. FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 53.992.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2001, vol. 550, fol. 95, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Pierre Font, directeur de banque, demeurant à Luxembourg
- Madame Karine Schmitt, avocate, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Guillaume Lochar, avocat, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21945/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

GEGORIC, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.629.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21946/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

GERLIVITA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 53.265.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2001 les changements suivants sont faits au registre de commerce:

Les démissions de Monsieur James Grassick et de Monsieur Simon Elmont sont acceptées et ils sont remplacés au Conseil d'Administration par:

- Monsieur Miguel A. Sanchiz Lopez, consultant, demeurant à Bella Vista, 43 Street, N° 434, Panama 5, République de Panama.
- Monsieur Alex R. Munoz de la Rosa, consultant, demeurant à Residencial El Recal, Vista Alegre, Arriajan, République de Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21947/637/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

GLICINAE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.394.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 21 mars 2001 que:

Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Wormeldange-Haut, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rémy Meneguz, démissionnaire ainsi que M. Carlo Iantaffi, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Noël, démissionnaire.

Ils termineront les mandats des Administrateurs qu'ils remplacent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLICINAE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21951/058/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

G.M.B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.653.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2001, vol. 550, fol. 95, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 mars 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21952/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

MARCUS BERTRAMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 70.355.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 mars 2001, que:

1. L'actionnaire unique décide de convertir la devise du capital social de LUF en Euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 500.000,- soit établi à EUR 12.394,68. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} février 2001.

2. L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 605,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 à 13.000,- Euros, sans émission de parts nouvelles.

3. L'actionnaire unique décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausend (13.000,-) EUR, und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je sechszwanzig (26,-) EUR pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt vom alleinigen Gesellschafter, dem Komplementen Marcus Bertrams, Schreinermeister, wohnhaft in D-54296 Trier, Mainstrasse 6, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.»

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2001, vol. 550, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22002/549/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

GOETHESTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 17.556.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2001:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, Luxembourg, Président
- Monsieur Peter Batchelor, chartered accountant, Franham, Surrey GU9 09
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, Luxembourg
- Monsieur Dewi Brychan John Price, chartered secretary, Lindfield, (West Sussex).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21953/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

G.T. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.464.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 février 2001, que:

1. L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de LUF en EUR au cour de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 1.000.000,- soit établi à EUR 24.789,35. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. L'assemblée générale décide d'adapter l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la conversion du capital en euros ci-dessus intervenue et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35), représenté par mille (1.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1/1000 du capital social, entièrement libérées.»

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21955/549/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

GYPSUM 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.452.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 21 mars 2001 que:

Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Wormeldange-Haut, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rémy Meneguz, démissionnaire ainsi que M. Carlo Iantaffi, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Noël, démissionnaire.

Ils termineront les mandats des Administrateurs qu'ils remplacent.

L'Assemblée Générale eu égard à la démission de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Rémy Meneguz, appelle M. Giovanni Vittore, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GYPSUM 2001 S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21956/058/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

HAPPY MILLENNIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.943.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 21 mars 2001 que:

Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Wormeldange-Haut, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rémy Meneguz, démissionnaire ainsi que M. Carlo Iantaffi, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Noël, démissionnaire.

Ils termineront les mandats des Administrateurs qu'ils remplacent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAPPY MILLENNIUM HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21957/058/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

HOBALUX S.A., Société Anonyme.

En date du 30 mars 2001, REGUS S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R. C. B 42.802 a dénoncé avec effet immédiat le convention de services conclue avec la société HOBALUX S.A.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21960/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

INTERGIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.115.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 33 mars 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- LUX KONZERS, S.à r.l., dont le siège est établi à Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., dont le siège est établi à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- ELPERS & CO, réviseurs d'entreprises, dont le siège est établi 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 2001.

Signature.

(21977/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

INTERGIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.115.

EXTRAIT

- Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2001 que le siège social de la société a été transféré au 5, rue Eugène Ruppert, Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21978/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

I.D. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.803.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Signatures.

(21973/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

INDEPENDENT INTERNATIONAL CONSULTING EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.561.

En accord avec la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la FIDUCIAIRE FIBETRUST, (Société civile d'expertise comptables) ayant son siège social au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, et la société INDEPENDENT INTERNATIONAL CONSULTING EUROPE S.A., immatriculée au registre de commerce N° 74.561, confirment d'avoir conclu en date du 11 décembre 2000 un contrat de domiciliation pour une durée indéterminée à cette même adresse.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21974/770/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

INFOTEQ EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 80.193.

Le 14 mars 2001, Vincent Villem a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société INFOTEQ EUROPE S.A.

TIMBERLINE TRADING LIMITED est nommée en remplacement de M. Villem démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 550, fol. 92, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21975/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

**INTER DESIT S.A., Société Anonyme,
(anc. INTER DESIT HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.234.

L'an deux mille un, le cinq mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois INTER DESIT HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 49.234,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 59 du 6 février 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 11.564.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de lires italiennes) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de INTER DESIT HOLDING S.A. en INTER DESIT S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTER DESIT S.A.»

2. Conversion du capital social actuel d'un montant de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras italiennes) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale en euro au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 516.456,90 (cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents).

3. Augmentation du capital social souscrit obtenu après conversion par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 3.543,10 (trois mille cinq cent quarante-trois euros et dix cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 516.456,90 (cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents) à EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 1.000 (mille) actions existantes.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sub 2 et 3.

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société de INTER DESIT HOLDING S.A. en INTER DESIT S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTER DESIT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras italiennes) en Euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro, de sorte que le capital social de la société est fixé, après conversion, à EUR 516.456,90 (cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 3.543,10 (trois mille cinq cent quarante-trois euros et dix cents), pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 516.456,90 (cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents) au montant de EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille euros), au moyen de l'augmentation du pair comptable des actions existantes et sans création d'actions nouvelles à libérer par incorporation d'un montant de EUR 3.543,10 (trois mille cinq cent quarante-trois euros et dix cents) à prendre sur les résultats reportés de la société.

La preuve de l'existence de résultats reportés à concurrence de EUR 3.543,10 (trois mille cinq cent quarante-trois euros et dix cents) de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 1999, dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Quatrième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'article cinq, premier alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, G. Tucci, M. Cottella, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2001, vol. 8CS, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2001.

J. Delvaux.

(21976/208/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 44.303.

—
Procès-verbal
Liste de présence

- SARAH S.A.	1 action	au porteur	Signature
- SAGAMORE LIMITED	1.249 actions	au porteur	Signature

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an 2000, le 1^{er} août à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES S.A., établie et ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce, section B 44.303.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Vincent Fritsch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

A) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué qu préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide de:

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité de déplacer le siège social de la société établie à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, à l'adresse suivante: 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21979/318/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 24.708.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 14 février 2001:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2000 est reportée à une date ultérieure;

- les mandats des administrateurs et du commissaire sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 14 février 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2001, vol. 551, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21983/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2001.